

PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DE VALLIERES-LES-GRANDES
Vendredi 15 octobre 2021 à 20h00

Convocation : 5 octobre 2021.

Présents : AUBERT Lolita, AUGU Pierre-Jean, BARBOUX Hervé, DORLÉANS Thierry, DUBREUIL Jean-Paul, LACROIX Eric, LE FRÊNE Patrick, LORTHIOS Claudette, METIVIER Fabien, RAUNET Nathalie, VIGNAUD Jean-Luc.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : BARBAN Catherine procuration à AUBERT Lolita, BIGOT Benoît procuration à BARBOUX Hervé.

Absents : /

Invité : SCHOCH Gabriel, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP.

M AUGU Pierre-Jean a été nommé secrétaire à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

Désignation d'un secrétaire de séance,

DECISIONS

- 1 – Décision Modificative de budget N°1,
- 2 – Demande de fonds de concours à la Communautés de Communes du Val de Cher-Controis– rénovation de la Prévôté,
- 3 – Demande de subvention au Conseil Départemental – DSR 2022 – rénovation logement de la Poste,
- 4 – Mise en location du local 2 route de Montrichard - Détermination du loyer et signature du bail,
- 5 – Choix du maître d'œuvre pour la mise en place d'une filtration sur le réseau d'eau potable,
- 6 – Choix d'un maître d'œuvre pour l'étude de la sécurisation en approvisionnement du réseau d'eau potable,
- 7 – Changement définitif du lieu de réunion du Conseil Municipal à la salle des associations.

INFORMATIONS DIVERSES

- points commissions

QUESTIONS DIVERSES

Le procès-verbal du 10 septembre 2021 est adopté à l'unanimité

1 - DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET COMMUNAL – DMI**Délibération n° 2021/77**

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire explique qu'une erreur d'écriture en 2020 liée à l'encaissement de la TVA nécessite une régularisation et qu'une décision modificative du budget de la commune est nécessaire.

Monsieur SCHOCH, Conseiller aux décideurs locaux DGFIP, détail les événements qui ont conduit à cette erreur avec l'émission d'un titre de recette pour la TVA de 106 011 euros par la commune sur le budget 2020 – 1^{ère} TVA encaissée par la commune liée aux travaux de construction du bâtiment commerce-atelier de charcuterie et de la rénovation de la Prévôté – et la validation de ce titre par la trésorerie qui aurait dû être rejeté. Le compte administratif de la commune s'est ainsi retrouvé « gonflé » de 106 011 euros que la commune doit régulariser. Un accord entre Monsieur Le Directeur des finances publics de Loir-et-Cher et Monsieur Le Maire de Vallières-les-Grandes a été trouvé pour répartir cette régularisation sur 2 exercices afin de pénaliser le moins possible les investissements programmés de la commune.

Monsieur Le Maire propose les modifications suivantes :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232 : Immobilisations incorporelles en cours	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	56 011,00 €	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de modifier le budget communal comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-10222 : F.C.T.V.A.	0,00 €	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €
D-232 : Immobilisations incorporelles en cours	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	56 011,00 €	56 011,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Général		0,00 €		0,00 €

AUTORISE

Monsieur Le Maire à procéder à l'émission d'un mandat de 56 011 euros au compte 10222 correspondant à la première tranche de régularisation.

**2 - ACCEPTATION DE FONDS DE CONCOURS POUR LA RENOVATION DE
« LA PREVOTE » - Communauté de Communes du Val de Cher-Controis**

Délibération n° 2021/78

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil que la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis a attribué 2 fonds de concours à la commune pour la réfection du bâtiment de « La Prévôté » en centre de formation culinaire et gîte de groupe.

Les crédits alloués sont les suivants :

- fonds de concours de 67 640 € au titre du solde du programme d'aide aux communes de la Communauté de Communes du Cher à la Loire,
- fonds de concours exceptionnel de 40 000 €

Monsieur Le Maire demande au conseil d'accepter les fonds de concours ci-dessus.

Vu la délibération de la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis N°9D19-7-11 du 9 décembre 2019,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ACCEPTE

Les fonds de concours ci-dessous attribués par la Communauté de Communes du Val de Cher-Controis pour la réfection du bâtiment de « La Prévôté » en centre de formation culinaire et gîte de groupe dont le montant d'opération est estimé à 616 433.45 euros HT :

- fonds de concours de 67 640 € au titre du solde du programme d'aide aux communes de la Communauté de Communes du Cher à la Loire,
- fonds de concours exceptionnel de 40 000 €.

DONNE

Tout pouvoir à Monsieur Le Maire à l'effet de signer tous les actes et pièces.

**3 – DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL – DSR
2022 – RENOVATION LOGEMENT DE LA POSTE,**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que le point N°3 portant sur la DSR 2022 est reporté en raison d'un manque de données financières à ce stade du projet, la date limite étant fixée au 15 décembre 2021.

**4 - LOCATION DU LOCAL COMMERCIAL 2 ROUTE DE MONTRICHARD –
BAIL ET LOYER**

Monsieur Le Maire confirme au conseil la volonté de l'entreprise ENOE CENTRE SAS, cabinet d'étude, de s'installer sur la commune de Vallières-les-Grandes. Le rez-de-chaussée du local commercial du 2 route de Montrichard – ancienne épicerie – convient.

Il s'agit d'un cabinet d'étude spécialisé dans la construction de hangars et ombrières avec panneau photovoltaïque, projets hydroélectriques et production d'hydrogène vert. Monsieur Vignaud indique que des travaux de rénovation sont en cours pour un montant d'environ 8 000 €. Monsieur Dorléans précise la nature des travaux de « relookage » : peinture, sol, placo chauffage électrique et un peu de plomberie. Il indique avoir nettoyé le 1^{er} étage qui représente un bel espace à aménager et approuve l'intérêt d'avoir une activité en centre-ville.

La commission finance propose de fixer le loyer à 300 euros net par mois.

Monsieur Métivier regrette de ne pas avoir été informé des démarches préalablement. Monsieur Le Maire répond que des messages ont été envoyés et qu'il faut savoir saisir une opportunité lorsqu'elle se présente. Madame Aubert intervient pour dire qu'elle ne comprend pas la position de certains élus : pour le logement communal de « La Poste » c'est trop long et pour le local commercial c'est trop rapide. Monsieur Dorléans trouve que la situation est malsaine, il faudrait toujours se justifier. Monsieur Le Frêne dit qu'il est difficile de toujours informer en direct et qu'il faut être réactif dans le cadre économique.

Délibération n° 2021/79

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	1

Monsieur Le Maire confirme au conseil la volonté de l'entreprise ENOE CENTRE SAS, cabinet d'étude, de s'installer sur la commune de Vallières-les-Grandes. Le rez-de-chaussée du local commercial du 2 route de Montrichard – ancienne épicerie – convient et des travaux de rénovation légers ont été entamés.

Monsieur Le Maire propose au conseil de fixer le loyer à 300 euros net par mois et demande au conseil de l'autoriser à signer un bail commercial dérogatoire afin de ne pas engager la commune sur une période de plus de 3 ans pour l'instant et informe le conseil que le locataire ne pourra pas demander d'indemnité d'éviction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE

De fixer le loyer à 300 euros net mensuel.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer un bail commercial précaire pour une durée maximale de 3 ans avec l'entreprise ENOE CENTRE SAS.

DONNE

Tout pouvoir à Monsieur Le Maire à l'effet de signer tous les actes et pièces.

5 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA MISE EN PLACE D'UNE FILTRATION SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

Délibération n° 2021/80

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	12
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	1
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil que 2 réponses ont été reçues suite à la consultation organisée pour la maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'une filtration sur le réseau d'eau potable.

Monsieur Le Frêne présente les résultats de l'analyse des offres faite par la commission eau et la synthèse d'analyse suivante :

Prix	SAFEGE - SUEZ	Infrastructures Concept
Base	12900	13630
Notation base	4	3.79
Rang	1	2
Base + Missions complémentaires	14920	14805
Notation base + MC	3.97	4
Rang	2	1
Rémunération au pourcentage des travaux	5.73	6.06

en cas d'évolution des prix le résultat serait inversé dans le classement base + missions complémentaires.

Candidats	SAFEGE - SUEZ	Infrastructures Concept
Notation prix de base	4	3.79
Analyse des capacités techniques (3 points)	3	3
Délais d'exécution (2 points)	2	1.5
Démarche développement durable (1 point)	1	0.6
Total Base	10	8.89
Classement Base	1	2
Candidats	SAFEGE - SUEZ	Infrastructures Concept
Notation base + MC	3.97	4
Analyse des capacités techniques (3 points)	3	3
Délais d'exécution (2 points)	2	1.5
Démarche développement durable (1 point)	1	0.6
Total Base + MC	9.97	9.1
Classement Base +MC	1	2

Monsieur Le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise Safège-Suez conformément à l'avis de la commission eau pour un montant HT de 14 920 euros avec les missions complémentaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de retenir l'entreprise SAFEGE-SUEZ, pour un montant de 14 920 euros HT avec les missions complémentaires telles qu'elles sont définies dans la note méthodologique de la réponse de l'entreprise.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget du service public de distribution de l'eau potable.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

6 - MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR L'ETUDE DE LA SECURISATION EN APPROVISIONNEMENT DU RESEAU D'EAU POTABLE

Délibération n° 2021/81

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire informe le Conseil que 3 réponses ont été reçues suite à la consultation organisée pour la maîtrise d'œuvre pour la sécurisation en approvisionnement du réseau d'eau potable.

Monsieur Le Frêne présente les résultats de l'analyse des offres faite par la commission eau et la synthèse d'analyse suivante :

	IRH Ingénieur Conseil	SAFEGE - SUEZ	Infrastructures Concept
Prix HT	9 900.00 €	3 815.00 €	4 700.00 €
note	1.54	4.00	3.25
Capacités techniques	2	3	2
délais	1	2	0.62
Démarche Développement Durable	1	1	1
Total	5.54	10.00	6.86
Rang	3	1	2

Monsieur Le Maire propose au conseil de retenir l'entreprise SAFEGE-SUEZ conformément à l'avis de la commission eau pour un montant HT de 3 815 euros.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE de retenir l'entreprise SAFEGE-SUEZ, pour un montant de 3 815 euros HT.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget su service public de distribution de l'eau potable.

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

7 - CHANGEMENT DEFINITIF DU LIEU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire propose au conseil de changer définitivement le lieu de réunion du Conseil Municipal à la salle des associations.

Monsieur Métivier demande pour quelles raisons ce changement est proposé ?

Monsieur Le Maire répond que la salle des associations est rénovée, plus grande et que le chauffage vient d'être rénové. De plus, le projet de rénovation de l'accueil de la mairie se fera vraisemblablement par l'actuelle salle de réunion. Monsieur Métivier demande si l'accessibilité de la mairie va être traité et si le dossier a avancé ?

Monsieur Le Maire répond que l'accessibilité sera prise en compte et que non le projet n'a pas encore démarré.

Délibération n° 2021/82

Nombre de Membres en exercice :	13	Votes Pour :	13
Nombre de Membres présents :	11	Votes Contre :	0
Nombre de suffrages exprimés :	13	Abstention :	0

Monsieur Le Maire propose au conseil de changer définitivement le lieu de réunion du Conseil Municipal à la salle des associations. Les caractéristiques de la salle présentent tout le confort nécessaire à la tenue du conseil municipal – superficie, accessibilité y compris des toilettes, locaux rénovés. De plus, le projet de rénovation de l'accueil de la mairie et de son accessibilité se fera vraisemblablement par l'actuelle salle de réunion.

Vu l'article L.2121-7 alinéa 4 du CGCT,

Considérant que la salle des associations ne contrevient pas au principe de neutralité, offre les conditions d'accessibilité et de sécurité nécessaires et que ce lieu permet d'assurer la publicité des séances,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

DECIDE

de changer à titre définitif le lieu de réunion du Conseil Municipal à la salle des associations, 3 avenue de Verdun à Vallières-les-Grandes.

AUTORISE

Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Commission Urbanisme :

Monsieur Dorléans :

- évoque le projet d'installation d'une borne WIFI communale en lien avec Val de Loire Numérique – rencontre programmée le 2 novembre,
- évoque la demande d'acquisition de la parcelle située sous le terrain de la caserne par les riverains, réponse d'ici la fin de l'année,
- informe le conseil de la poursuite de la procédure d'abandon de concessions et le projet de relevage d'environ 40 sépultures, du démarrage prévisionnel d'ici la fin de l'année du chantier de remplacement des couvertines des murs du cimetière, de la sécurisation du pignon de la remise du cimetière et de l'étude par la commission du devenir du bâtiment.

Monsieur Augu :

- évoque l'avancée du dossier sur l'aire de jeux avec différentes rencontres (habitants, parents, élus, assistantes maternelles...)

Monsieur Le Maire

- informe le conseil de la mise en place prochaine d'un programme national en faveur des équipements sportifs dont les city stades et propose de se porter candidat en cas d'opportunité.

Commission bâtiment :

Monsieur Vignaud :

- informe le conseil de la décision par la commission du remplacement de la rampe du lavoir à l'identique et dans sa totalité, évoque les problèmes d'étanchéité du lavoir et propose de mettre un banc dans le fond de l'abri,
- informe le conseil que les statues de l'église ont été déposées -certains supports ne tenaient presque plus – et qu'un devis a été établi à 2400€ pour la création de nouveaux supports mais se pose le problème des plaques en fibrociment. Il a été découvert qu'une canalisation d'eaux pluviales de l'église était écrasée dans la cour de la prévôté et a été remplacée.
- informe le conseil que la commission travail sur le problème des portes de placard dans la salle de motricité de l'école.

Concernant le logement « de la poste », Monsieur Le Maire précise qu'il a demandé au Président du Conseil Départemental que la DSR 2021, initialement attribuée pour ce projet de rénovation, soit reportée sur d'autres projets d'investissement terminés cette année, les travaux n'ayant pas pu être réalisés faute de subvention DSIL de l'Etat 2021.

Une nouvelle demande sera faite pour la DSR 2022 et la DSIL 2022, des garanties ayant été obtenue auprès de Madame La Sous-Préfète. Le Pays devrait également financer une partie des travaux.

Monsieur Dubreuil indique que le logement est vide depuis plusieurs années et qu'à raison de 600 euros de loyer par mois, la commune a perdu beaucoup d'argent. Monsieur Le Maire répond qu'une rénovation « bas de gamme » aurait effectivement pu être réalisée pour permettre une nouvelle location plus rapide mais que ce n'est pas l'objectif de la collectivité. L'objectif est d'améliorer le patrimoine de la commune en proposant une étiquette énergétique B pour ce

logement et une mise en service pour septembre 2022. Des travaux d'études par un architecte et un thermicien sont en cours, une première réunion de restitution est prévue le 27 octobre. Monsieur Métivier s'étonne qu'il n'ait pas fallu de délibération pour valider le choix de l'architecte. Monsieur Le Maire répond que pour faire avancer le projet, le bureau a décidé de phaser les premières tranches d'étude, les seuils étant inférieurs à la délégation du conseil au Maire. Une délibération sera nécessaire pour poursuivre le projet et notamment pour les appels d'offres de travaux.

Commission Communication, événementiel... :

Madame Aubert

- fait le point sur les dates de manifestation
 - 3 décembre concert des sept huitièmes à la salle des fêtes en faveur du téléthon,
 - 4 décembre marché de Noël organisé par la Maison des Assistantes Maternelles,
 - du 14 au 21 mai festival itinérant au stade - 3 représentations théâtrales et des ateliers pour les scolaires,
 - 30 août ciné plein air
- informe le conseil que les articles pour le prochain bulletin devront être prêts pour le 30 novembre,
- qu'une seule candidature a été reçue pour la commission de sages,

Commission Enfance/Jeunesse, Social et Citoyenneté :

Monsieur Augu

- Attente des résultats de CAUE pour l'aménagement du bourg,
- Centre de Loisirs : une 3^{ème} personne recrutée par la communauté de communes, quelques soucis de rangement et de ménage.

Commission voirie :

Monsieur Le Maire

- le programme 2021 est fini, enrobés réalisés par l'entreprise Eiffage pour environ 36 300 € HT et travaux de débarnage et curage de fossés réalisés par l'entreprise Dubreuil pour environ 3 300 € HT.
- pas de nouvelles de l'Agence Technique Départementale 41 pour l'aménagement voirie du bourg

Commission Finances :

Monsieur Le Maire

- préparer les dépenses d'investissement 2022 suivant le programme des commissions pour le 6-7 décembre.

Monsieur Le Frêne informe de contrôles par le SIAAM des réseaux d'assainissement collectif pour vérifier que les eaux pluviales des immeubles ne sont pas branchées sur le même réseau.

Séance levée à 23h30.

Le secrétaire
AUGU Pierre-Jean



Le Maire
Eric LACROIX

